

SOCIETE DE CHASSE DE SAPIGNICOURT
REGLEMENT DE CHASSE SAISON 2023/2024

COTISATION : ...75.00 €

OUVERTURE GENERALE : Dimanche 17 septembre 2023. Horaires de chasse : 8 h30 à 17 h30

Stationnement des voitures : Chemin dit de HAUTEVILLE / Terrain de foot / Chemin de Haute croche / petit pont

INVITATIONS : 10 euros, (uniquement en battue sangliers et chevreuils)

INTERDICTIONS:: Il est strictement interdit de pénétrer dans les maïs

Chasse interdite : Entre 12 H30 et 13 H30 de l'ouverture générale au 11 /11/ 2023 inclus

***TIR DU LIEVRE**: Le tir du lièvre est autorisé uniquement en battue sous réserve d'obtention d'un plan de chasse battue prévu le 01 novembre

***LACHER DE FAISANS**: Le faisan est chassable de l'ouverture au 11 novembre inclus

Règle générale : un faisan attrapé par un chien n'empêche pas le chasseur de tirer. S'il tue, il doit donner impérativement le faisan au chasseur qui n'en n'a pas.

- 15 faisans seront lâchés le dimanche matin de l'ouverture général
- 20 faisans seront lâchés le samedi 30 septembre (Tir autorisé à partir de 13 h30)
- 20 faisans seront lâchés le mercredi 1 novembre

INTERDICTION DE TIR SUR LES POULES FAISANES dans les secteurs Chicheron, Cachotte, Hamelins, petite et grande Pissote

Chasse du samedi : uniquement sur la rive gauche de la marne (Cornée, petite et grande pissote)

***CHASSE A LA BECASSE**: Ouverture à partir du 1^{er} novembre 2023. –

. Si BATTUE aux chevreuils le samedi matin, la chasse est autorisée après sur tout le territoire.

-si BATTUE aux chevreuils le dimanche matin, la chasse sera ouverte le samedi uniquement sur la rive gauche de la marne (cornée petite et grande pissote).

-Le dimanche, la chasse à la bécasse est autorisée sur tout le territoire, soit après la battue du matin soit toute la journée si la battue est annulée.

***CHASSE AUX CANARDS**:

L'ouverture se fera à l'ouverture générale sur la vieille marne et les noues. (Tir cartouches acier).

***TIR DU PIGEON** :

La chasse aux pigeons est autorisée tous les jours à compter du 02 octobre 2023

BATTUES

***BATTUES AUX SANGLIERS ET CHEVREUILS :** Port du GILET orange fluo obligatoire (ainsi que LA TROMPE)

Battues aux sangliers : Les battues peuvent être organisées en tout temps par **5 chasseurs** minimum à compter du 15 août ; battue uniquement sur remise. Chaque chasseur sera prévenu et le rendez-vous sera à la cabane de chasse.

TIR DU CHEVREUIL : Le chasseur qui tue un chevreuil pourra en tirer un second, mais ne pourra pas en tirer plus de deux dans la saison. (Sauf décision prise au moment de la battue). Tire du chevreuil d été le chasseur souhaitant tué 1 chevreuil à l'approche devra verser 60 euros et sera servi pour l'année

En battue : un renard tué donne droit à une invitation gratuite

RESPONSABILITES D'UNE BATTUE EN CAS D'ABSENCE DU PRESIDENT :

Le Président délègue ses pouvoirs à un responsable désigné en assemblée générale et signe une délégation de pouvoir à la personne.

Lire les consignes de sécurité aux actionnaires et aux invités à chaque battue.

Signaler par des pancartes le lieu de la battue « BATTUE EN COURS, DANGER »

***ANNONCES :** Chevreuil tiré : 2 coups de trompe pour annoncer, 2 coups de trompe plus le rigodon pour chevreuil MORT.

NOTA :

Toute personne arrivant en retard ne participera pas à la battue pour éviter tout danger au cours de la chasse. Le rendez-vous est à **8 h30** précise à la cabane de chasse.

Le jour de la battue au chevreuil, aucune autre chasse n'est autorisée.

Le bureau se réserve le droit **d'exclure de la société tout chasseur** ne respectant pas le règlement : chasse sur les biens d'autrui OU tout autre acte qui pourrait nuire à la société...

Toute infraction coûtera **80 euros** et le gibier sera remplacé par le contrevenant.

NOTA : Si une battue est prévue et qu'aucun chasseur ne soit présent ou que la battue ne peut être organisée faute d'un nombre de personnes insuffisant ; la chasse est alors autorisée individuellement (pigeons, canards, grives, faisans si celui-ci n'est pas fermé)

***CALENDRIER DES BATTUES :** Rendez-vous à la cabane de chasse à 8 h30 (et être 5 chasseurs minimum)

Octobre	S21/10/23	D29/10/23			
Novembre	S04/11/23	S11/11/23	D19/11/23		
Décembre	D10/12/23	S16/12/24A/M	M27/12/24		
Janvier	M03/01/24	D14/01/24	S20/01/24A/m	D28/01/24	
Février	S03/02/24	D11/02/24	S17/02/24A/M	D25/02/24	M28/02/24

SOCIETE DE CHASSE DE SAPIGNICOURT

CONSIGNES DE SECURITE

Le port du gilet orange fluo est obligatoire pour tous : Chasseurs et accompagnateurs, postés ou traqueurs

LES POSTES

1. S'assurer de l'emplacement de ses voisins dès l'arrivée à son poste.
2. Se placer ventre aux bois
3. Ne charger son arme à son poste qu'après le coup de trompe signalant le début de la chasse.
4. Ne pas bouger de son poste sous aucun prétexte, tant que la fin de la battue n'a pas été annoncée.
5. Un chasseur posté ne doit pas intervenir sur un FERME ;
6. S'assurer à son poste de l'angle de tir de 30 ° qui vous permet de tirer sans risque
7. Ne tirer que lorsque le gibier est parfaitement identifié. Ne jamais tirer dans une zone traquée sauf décision contraire.
8. Pratiquer un tir fichant et non rasant (attention au sol gelé !)
9. Ne tirer qu'à courte distance et ne pas tenter des coups de longueur en plaine

LES TRAQUEURS

1. Tous les traqueurs doivent se trouver en ligne et s'attendre les uns les autres.
2. Chaque traqueur doit se faire entendre de ses voisins continuellement et en particulier lorsque le gibier est lancé.
3. Il est interdit de tirer de gauche à droite mais uniquement devant ou derrière et bien entendu lorsque les placés ne se trouvent plus à portée de fusil.
4. Il est interdit aux traqueurs de sortir de la traque pour se poster sur une ligne même intermédiaire durant la traque
5. Se faire entendre pour donner la position à ses voisins de traque et aux postés
6. A noter que le tir du chevreuil dans la traque est toujours dangereux

Lors des déplacements en véhicule (y compris entre deux battues), les armes doivent être déchargées et mises dans les étuis.

Ne jamais poser son arme chargée ou non contre un arbre ou un véhicule.

Répercuter les annonces par coups de trompe

Début de chasse : 1 coup long

Fin de chasse : 3 coups longs

Chevreuil tué 2 coups + tayauté

Sanglier tué : 3 coups + tayauté

A la fin de la battue contrôler chaque tir

DES PANNEAUX MOBILES SERONT PLACES A CHAQUE ACCES DE LA BATTUE